



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 04 AOÛT 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 04 août 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Henri Pierre BLANES, M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE, M. Jean – Louis PUTHOD, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN.

Membres excusés : M. Stéphane BRETTON, M. Grégory CREMA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT.

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 15 / 07 / 2022;
- 2 – Point de situation "sécheresse";
- 3 – Réunion garderie le 07 juillet 2022 à la Fédération;
- 4 – Plan pêche;
- 5 – Baux de pêche du Faucigny;
- 6 – Subvention Total Energie;
- 7 – Cessation d'activité du pisciculteur Denys LYONNAZ – PERROUX;
- 8 – Gestion des heures supplémentaires et vacances des Employés;
- 9 – Tour de table et nouveaux points.

#### 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 15 / 07 / 2022 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juillet 2022, est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Point de situation "sécheresse" :

Le 21 juillet 2022, l'A.A.P.P.M.A.F. a envoyé un courriel aux Présidents de Société de pêche. Le but étant de nous aider à faire un recensement des cours d'eau.

Mardi 26 juillet 2022 une réunion pour traiter de ce sujet de sécheresse s'est tenue au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A. de Haute – Savoie.

Les points traités sont ci-dessous listés :

- Courrier à l'attention de Monsieur le Préfet pour une plus forte sensibilisation;
- Bien faire les déclarations de pêche de sauvetage

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- Faire attention au lieu où sont relâchés les poissons pour ne pas avoir à aller les rechercher 15 jours plus tard;
- Bien contrôler les températures de l'eau avant de relâcher les poissons et éviter un choc thermique;
- Annoncer les lieux de déversement afin de pouvoir les intégrer aux prochaines pêches d'inventaires.

Mardi 02 août 2022, l'A.A.P.P.M.F. a publié sur Facebook un message avec une fiche à remplir et les informations nécessaires pour que la Fédération et l'A.A.P.P.M.A. puissent intervenir en pêche de sauvetage.

Tous les Pêcheurs et les Gardes particuliers sont en alerte afin de sauver le maximum de poissons.

A ce jour, six rivières pour environ 10 km de linéaires ont été pêchées. Plus de 1 500 truites et 300 Chabots ont été sauvés.

Un grand merci à Denys, Samuel, Paulo et aux Bénévoles pour leur dévouement.

### **3 – Réunion garderie le 07 juillet 2022 à la Fédération :**

La Fédération a établi un document de déclaration des pollutions qui a été transmis à toutes les AAPPMA. Ces documents seront centralisés afin de garder un historique et avoir plus de force quand il y a récurrence. Pour chaque pollution annoncée, il y aura un premier filtre par un Référent qui établira le degré de gravité sur une échelle réalisée en concertation avec l'O.F.B. puis les Personnes compétentes seront alertées pour intervenir.

Des discussions fédérales se poursuivent sur la garderie.

### **4 – Plan pêche :**

Il a été demandé à chaque AAPPMA de finaliser les demandes pour le 20 août 2022 afin que le Département puisse planifier les subventions.

Le débat est lancé et il sera finalisé le jeudi 11 août à 16 heures 00.

### **5 – Baux de pêche du Faucigny :**

Suite à la dernière commission technique de la Fédération, il a été relevé l'importance pour les AAPPMA d'avoir la connaissance et poursuivre l'acquisition des baux de pêche. Actuellement le Faucigny présente un très gros déficit sur ses connaissances.

Le travail de recensement est extrêmement énergivore.

Le Conseil d'Administration vote un accord de principe. Il faut maintenant faire appel aux compétences nécessaires.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



## **6 – Subvention Total Energie :**

L'Entreprise Total Energie a pris contact avec l'AAPPMAF afin de trouver un arrangement concernant des mesures compensatoires suite aux travaux de création de centrale hydroélectriques sur les torrents du Miage et du Bon Nant. Total Energie va fortement participer à l'achat d'œufs de truite fario et arc en ciel pour un montant total de 8 500 €uros.

## **7 – Cessation d'activité du pisciculteur Denys LYONNAZ – PERROUX :**

Le jeudi 28 juillet 2022, en présence de M. PICOLLET – PELLET et de M. BRETTON, M. MARGAS a rencontré M. LYONNAZ – PERROUX. M. PICOLLET – PELLET a expliqué à Denys le déroulement de la procédure de rupture conventionnelle dont il a souhaité bénéficier. Comme convenue d'un commun accord, le dernier jour de travail de notre Pisciculteur Denys LYONNAZ - PERROUX au sein de l'A.A.P.P.M.A.F sera le vendredi 09 septembre 2022.

Monsieur LYONNAZ – PERROUX passera lundi 12 septembre 2022 à 16 heures 00 pour récupérer tous ses papiers. L'A.A.P.P.M.A.F. organisera à cette occasion un pot de départ.

## **8 – Gestion des heures supplémentaires et vacances des Employés :**

Monsieur MARGAS a besoin qu'un Membre du Conseil d'Administration s'occupe du contrôle des heures supplémentaires et des congés des deux Salariés, Samuel et Paulo. Le Conseil d'Administration a décidé que ce rôle incombait au Trésorier. Monsieur Stéphane BRETTON assumera donc cette tâche.

## **9 – Tour de table et nouveaux points :**

M. MEGOZ souhaiterait que l'A.A.P.P.M.A.F. rencontre les Sociétés de pêche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 01 septembre 2022

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971